

PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 007-Parc Les Genêts - Avis _	2
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 013-QUIRION _____	3
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 029-Courrier EES, 37Eunbg- hYJ1oOal5H5Wq _____	4
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 031-Eco2mix du 141022 _____	5
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 037-17.10.22 SOUTIEN PARC EOLIEN LES GENETS -AD _____	6
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 038-17.10.22 SOUTIEN PARC EOLIEN LES GENETS -AS _____	8
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 049-221017_Contribution FEE projet éolien des Genets - Volkswind _____	10
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 064-avis sur l'éolien 2022 _____	12
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 117-Contribution Delphine Batho - Les Genets _____	14
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 120-PROJET EOLIEN _____	16
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 131-DSNE EP Les Genets Melle _____	17
PIECE JOINTE A LA CONTRIBUTION 137-contribution_genets- anne brun_28oct22 _____	20

**AUBERT Véronique et Christian**  
**17 route de Chef-Boutonne**  
**79190 ALLOINAY**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Mon épouse et moi-même habitons la commune d'Alloinay (et plus précisément la commune historique de LES ALLEUDS) où un parc éolien est implanté depuis plusieurs années et a fait l'objet d'une extension, malgré la réticence de ces habitants (c'était le premier parc sur l'ancienne communauté de communes de Cœur du Poitou).

Lorsque nous sortons le soir, à la tombée de la nuit, il nous suffit de faire un tour à 360 ° pour n'apercevoir que des points lumineux rouges !

Nous ne sommes pas contre l'éolien, mais force est de constater qu'aujourd'hui, notre territoire est complètement saturé visuellement, les paysages ont été sacrifiés, les impacts sur le milieu naturel sont à prendre en compte (cf avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine), et de plus, avec le recul sur notre commune, il est évident que la vente des biens immobiliers est plus difficile compte tenu de la présence de ces éoliennes !

Pour toutes ces raisons, nous émettons un **AVIS DEFAVORABLE** à l'implantation du parc éolien des Genêts.

# Tout sur les éoliennes de la Mousinière

Publié le 19/10/2015 à 05:31 | Mis à jour le 28/04/2017 à 00:28



Karl Peponnet, Olivier Quirion, Sébastien Beuze et Frédéric Lobet de la société Volkswind.



**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE**

4, rue des Charmilles, CS 67773  
35577 CESSON-SEVIGNE  
Tel 02 99 51 30 30 - Fax 02 99 32 29.39

**MAIRIE**  
3 Rue de La Mairie  
79 170 LUSSERAY

Cesson Sévigné, le Mercredi 12 Octobre 2022

**Objet : Enquête publique extension de la Ferme éolienne des Genets, Communes de Lusseray, Chef Boutonne, Melle (79)**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'entreprise Eiffage est un acteur depuis 2005 dans la construction de parcs éoliens. Nous intervenons via nos filiales locales dans les domaines des travaux publics, fondations, réseaux électriques et fibres optiques, maintenance.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien au projet de la Ferme éolienne des Genets situé sur les communes de Lusseray, Chef Boutonne et Melle. Nos entités Eiffage Travaux Publics basée à La Crèche (79) et Eiffage Energie basée à François (79) sont susceptibles d'intervenir dans la construction de ce projet. Il pourrait mobiliser 10 personnes pendant 2 mois environ sur la réalisation des voiries et terrassements et 8 personnes pendant 1 mois environ pour la réalisation des travaux de raccordement électrique et fibre optique du parc.

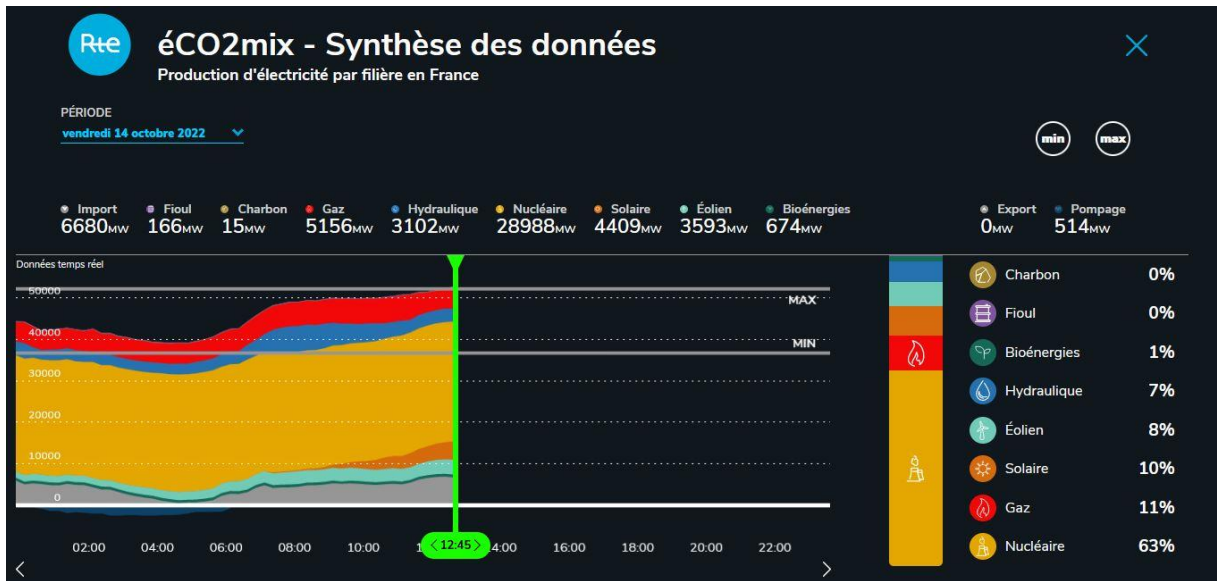
Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Le Responsable Du Service éolien,

**Julien LAMOTTE**

**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
MAINE BRETAGNE**  
4 rue des Charmilles - ZI Sud Est  
BP 91458 - 35514 Cesson Sévigné Cedex

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE, Z.I Sud Est  
4 Rue des Charmilles, CS 67773, 35 577 CESSON SEVIGNE  
S.A.S au capital de 500 000 €  
RCS RENNES 388 772 105



Communauté de Communes Mellois en Poitou  
Mairie de Melle  
A l'attention de Monsieur Patrick WEBER  
Quartier de la Mairie  
79500 MELLE

Objet : Soutien au projet éolien

Celles sur Belle, le 17 Octobre 2022

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique**.

**Ainsi, le projet éolien de la Fermes Eolienne des Genêts entre parfaitement dans cette dynamique.**

**Développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre. Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.** Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.
- **un projet d'installation et d'exploitation de 8 éoliennes**, qui vient en prolongement du Parc Eolien des zones de Lusseray et Paizay le Tort, à plus de 900m des habitations (la loi prévoit 500m minimum), alignées avec les éoliennes déjà existantes et éloignées des zones de protection environnementales sensibles.

**INEO Atlantique**

**EQUANS France- Villes et territoires Connectés**


Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Celles sur Belle  
2 Route des Vallées – Bonneuil de Verrines – 79370 CELLES SUR BELLE  
Tél : + 33 05 49 32 97 97  
[engie-solutions.com](http://engie-solutions.com)

Ineo Atlantique - SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR 32 414799296

- **17 000 foyers alimentés en électricité sans émission polluante, 22 500 tonnes de CO2 évitées par an.**
- Le projet Eolien « Les Genêts » est conçu pour être efficace dans la production électrique et le respect des richesses et contraintes locales. **Eolienne d'une puissance de 4,2 MW**
- **74 300 MWh: la production totale annuelle de la Ferme Eolienne.**
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Des retombées économiques pour les entreprises locales. **Des emplois locaux seront créés durant toute l'exploitation.**

**C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur, j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la Ferme Eolienne des Genêts.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

**Antoine DEBENEST**  
Responsable d'Affaires Principal  
  
**INEO CENTRE ATLANTIQUE**  
Agence Réseaux Vienne Deux Sèvres  
2 Route des Vallées - 79370 CELLES SUR BELLE  
Tél. 05 49 32 97 97 - Fax. 05 49 32 98 63

**Communauté de Communes Mellois en Poitou**  
**Mairie de Melle**  
**A l'attention de Monsieur Patrick WEBER**  
**Quartier de la Mairie**  
**79500 MELLE**

Objet : Soutien au projet éolien

Niort, le 17 Octobre 2022

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

**Ainsi, le projet éolien de la Fermes Eolienne des Genêts entre parfaitement dans cette dynamique.**

**Développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre. Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.** Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.
- **un projet d'installation et d'exploitation de 8 éoliennes**, qui vient en prolongement du Parc Eolien des zones de Lusseray et Paizay le Tort, à plus de 900m des habitations (la loi prévoit 500m minimum), alignées avec les éoliennes déjà existantes et éloignées des zones de protection environnementales sensibles.

**INEO Atlantique**  
**EQUANS France- Villes et territoires Connectés**  
Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Niort  
282 Rue Jean Jaurès – 79000 NIORT  
Tél : + 33 05 49 17 23 23  
**engie-solutions.com**

Ineo Atlantique - SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR 32 414799296



- **17 000 foyers alimentés en électricité** sans émission polluante, **22 500 tonnes de CO2 évitées par an.**
- Le projet Eolien « Les Genêts » est conçu pour être efficace dans la production électrique et le respect des richesses et contraintes locales. **Eolienne d'une puissance de 4,2 MW**
- **74 300 MWh: la production totale annuelle de la Ferme Eolienne.**
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Des retombées économiques pour les entreprises locales. **Des emplois locaux seront créés durant toute l'exploitation.**

**C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur, j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la Ferme Eolienne des Genêts.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

**Alexandre SANS**  
Directeur d'Agence



**ENGIE**  
Solutions **INEO ATLANTIQUE**  
Agence Réseaux Vienne Deux Sèvres  
282 Rue Jean Jaurès - 79000 NIORT  
Tel. 05 49 17 23 21 - Fax. 05 49 09 26 72

**INEO Atlantique**  
**EQUANS France- Villes et territoires Connectés**  
Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Niort  
282 Rue Jean Jaurès – 79000 NIORT  
Tél : + 33 05 49 17 23 23  
[engie-solutions.com](http://engie-solutions.com)

Ineo Atlantique - SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR 32 414799296



**M. Patrick WEBER, commissaire enquêteur**

Projet éolien des Genêts, commune des Chef-Boutonne, Lusseray et Melle (79)

**Objet :** Contribution de France Energie Eolienne  
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Bordeaux, le 17 octobre 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Énergie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, économiques et industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les projets lauréats du dernier appel d'offres national, dont les résultats ont été rendus publics en février 2022, présentent ainsi un prix moyen pondéré de 64,5 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui 22 600 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Nouvelle Aquitaine, la filière éolienne représente plus de 1000 emplois.

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

**Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet des Genêts, situé sur les communes de Chef-Boutonne, Lusseray et Melle, au sud des Deux-Sèvres.**

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

En premier lieu, ce projet d'environ **33,6 MW** permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 23 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés.
- Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

En second lieu, si la région Nouvelle-Aquitaine contribue déjà significativement à la puissance installée avec 1 183 MW en exploitation, le SRADDET fixe comme premier objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050. De plus, ce document cadre prévoit une puissance d'énergie éolienne de 5 016 MW pour 2030 et 8 472 MW en 2050. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Maxime PEUZIAT  
Délégué Régional Adjoint Nouvelle-Aquitaine



Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2021, Capgemini Invent pour FEE : [https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol\\_2021\\_web\\_light.pdf](https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_light.pdf)
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

## Avis sur l'éolien en sud Deux Sèvres

- 1 **L'éolien est une énergie renouvelable** : Comme le solaire photovoltaïque et thermique, comme l'hydraulique, l'éolien est préférable aux énergies fossiles et au nucléaire pour assurer la production d'énergie tout en protégeant la planète.

Même si le nucléaire a été classé « vert » par l'Union Européenne pour que la France réponde à ses engagements dans les Accords de Paris 2015, il fait peser trop de risque en raison de sa radioactivité et de ses déchets dont on ne sait que faire : la solution du stockage n'est toujours pas réglée et la durée de vie des déchets est bien trop longue. Nous laissons un mauvais héritage aux 10 générations qui nous suivent.

Donc l'éolien est préférable au nucléaire.

- 2 **L'éolien ne serait pas esthétique** : Les éoliennes ne sont pas plus moches dans le paysage que d'autres équipements pérennes comme les châteaux d'eau, les lignes électriques haute tension, les lignes électriques basse tension, les lignes téléphoniques ou la LGV par exemple ; sans oublier les lampadaires de nos cités.

Il faut objectivement reconnaître que si les éoliennes sont particulièrement visibles sur notre territoire c'est que la densité de haies a été profondément modifiée et réduite. Installons des haies le long de toutes les routes départementales et communales, ainsi que le long des chemins ruraux et déjà nous réduirons l'angle de vue des éoliennes. Evidemment une éolienne placée sur un territoire quasi plat est visible de partout lorsque qu'il n'y a plus de haies. Plantons des haies et faisons-en une contre partie à l'implantation des éoliennes et rapidement (au bout de 5 à 6 ans) notre vue sera filtrée par ce linéaire arboré et nous verrons moins les machines à vent.

- 3 **L'éolien fait du bruit** : C'est vrai que des éoliennes font du bruit, notamment lorsque le vent est particulièrement fort. C'est bien pourquoi il faut les éloigner des habitations. La distance de 500 m n'est peut-être pas suffisante dans certains cas notamment lorsque les habitations sont à l'aval des vents dominants forts qui sont les plus fréquents. Les études préalables doivent aider à bien les positionner par rapport au bâti. Ce n'est pas une raison suffisante pour refuser les éoliennes.
- 4 **Les éoliennes tueraient les oiseaux** : Je parcours beaucoup de terrain et je passe très souvent au pied d'éoliennes en fonctionnement dans le Sud Deux Sèvres et ce depuis de nombreuses années. A ce jour, je n'ai jamais vu d'oiseaux morts au pied de l'une de ces machines. Je ne dis pas que ça ne peut pas arriver, je dis simplement que cet argument n'est pas tenable car la mortalité de l'avifaune due à l'éolien est bien inférieure à la mortalité induite par les lignes électriques haute tension.

L'impact sur la faune terrestre est difficilement comptabilisable. Cependant je constate que le gibier n'est pas moins présent à proximité d'une éolienne qu'ailleurs sur le territoire.

- 5 **L'énergie éolienne serait intermittente** : En effet, il n'y a pas toujours de vent pour actionner une éolienne ou un champ éolien local. Mais l'absence de vent n'est pas totale sur tout le territoire national en même temps. C'est le principe des gradients de pression atmosphérique. Les études scientifiques sérieuses de Météo-France doivent bien répondre à cette question tout comme l'analyse du fonctionnement des champs éoliens existants sur notre territoire.
- 6 **L'éolien est trop concentré en Sud Deux Sèvres** : Les premières années du développement de l'éolien (avant 2010), tout le monde s'inquiétait de ne pas voir d'éoliennes en Sud Deux Sèvres alors qu'autrefois ce territoire était particulièrement bien doté en moulins à vent. La Région Poitou-Charentes a travaillé à l'époque pour faire développer toutes les énergies renouvelables sur son

territoire et engager la transition énergétique. L'éolien faisait partie de cette volonté politique. Une cartographie des secteurs propices à cette énergie a même été établie. Réjouissons-nous d'avoir des éoliennes et faisons-en un argument positif

- 7 **L'éolien participe à l'économie du territoire** : L'éolien participe à l'économie du territoire du Sud Deux Sèvres sous deux formes : En valorisant une ressource abondante (le vent) nous participons au développement économique au même titre que la méthanisation par exemple. Le sud du Département a depuis 50 ans perdu de très nombreux leviers économiques : la coopération agricole de transformation y a quasiment disparu (bon nombre de coopératives laitières ont disparu et avec elles les troupeaux laitiers vaches et chèvres. Les céréales qui ont remplacé ont fait baisser la valeur ajoutée produite localement. L'artisanat a beaucoup diminué. Et bientôt le principal employeur (la base SCAEX de Gournay) va disparaître. L'éolien est un moyen de faire de la valeur ajoutée localement. Serions-nous trop riches ?

Deuxième axe de développement économique induit pas l'éolien sur le territoire du Sud Deux Sèvres passe par les taxes qu'il renvoie vers les collectivités locales. Malgré cde que disent les élus de Mellois en Poitou, le mellois ne peut se passer des taxes versées par l'éolien. La collectivité a des difficultés financières, les versements provenant de l'éolien lui sont indispensables.

Les propriétaires fonciers qui perçoivent les loyers d'occupation de leur terrain pendant 30 ans ont aussi besoin de cet argent.

- 8 **L'éolien structure le territoire** : Le Sud Deux Sèvres est l'oublié du développement des grandes infrastructures qui participent à son développement. Aucune voie routière digne du XXIème siècle n'a été créée dans le Sud Deux Sèvres. La liaison La ROCHELLE-Centre Europe passant par la RD 948 n'a pas été adaptée et ce malgré les crédits mis en place par La Région Poitou-Charentes en 2006. Cette voie sur laquelle pourrait s'appuyer un vrai développement économique n'a pas été mise à 2 fois 2 voies sur l'ensemble de son parcours deux-sévrien. Nous sommes pauvres (l'un des plus petits PIB/Habitant de la Nouvelle Aquitaine) et nous faisons tout pour le rester. Ne ratons pas le tournant du développement de l'énergie renouvelable. Avec elle, espérons que nous allons retrouver des atouts pour notre développement économique durable et que nous serons attractifs et redonnerons ainsi de la vie dans nos villages.

En résumé, je suis très favorable à l'éolien sur le MELLOIS et demande en contre-partie pour chaque éolienne construite, la plantation, sur le territoire d'implantation, de 4 kilomètres de haies.

Moi, je préfère de l'éolien, même en surdensité, à une centrale nucléaire même placée à 80 km de chez moi !

MELLE, le 19 octobre 2022

Daniel BARILLOT

*Delphine Batho*  
Députée des Deux-Sèvres  
Ancienne Ministre

N/Réf : DB/MH

Melle, le 24 octobre 2022

Monsieur Patrick WEBER  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
Quartier Mairie  
79500 MELLE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par arrêté préfectoral du 8 août 2022, une enquête publique a été ouverte du 26 septembre au 28 octobre 2022 portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE DES GENÊTS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne.

Si l'énergie éolienne a toute sa place dans le développement des énergies renouvelables, l'implantation des parcs doit se faire dans le respect des habitants, du paysage, du patrimoine et de la biodiversité.

Ce projet intervient dans un département qui a déjà consenti des efforts importants, où la production électrique d'origine éolienne représente d'ores et déjà l'équivalent de 54% de la consommation d'électricité de la population deux-sévrienne. Le territoire souhaite désormais orienter ses priorités vers la diversification en matière d'énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie), plutôt que vers l'éolien.

Le cas spécifique du projet de parc éolien des « Genêts » appelle de ma part les objections suivantes :

- **Le territoire du Mellois, dans lequel se situe le projet, a notoirement atteint le seuil de saturation en matière d'éoliennes.** Les objectifs régionaux pour le développement de cette énergie renouvelable ne peuvent être atteints en concentrant toutes les implantations dans les Deux-Sèvres. Des effets d'encerclement des paysages sont déjà manifestes autour d'un certain nombre de communes du Mellois, dont celles concernées directement par le projet des « Genêts ». Le Mellois a déjà consenti un effort important et accueille 68 éoliennes en fonctionnement, sans compter les projets supplémentaires déjà autorisés. Le projet des « Genêts » se présente lui-même comme destiné à la « densification du pôle éolien déjà en place, formé par les parcs éoliens de Lusseray— Paizay-le-Tort et de la Tourette 1 & 2 ainsi que du projet éolien autorisé des Châteliers », soit une vingtaine d'éoliennes. Il est inenvisageable d'ajouter 8 éoliennes de 180 mètres de haut en trois lignes diffuses dans un périmètre où 17 éoliennes sont déjà construites. L'avis de la MRAe souligne d'ailleurs l'effet barrière et la saturation visuelle. **Le projet des « Genêts » doit donc être refusé en tenant compte de la proximité des habitations, des effets d'encerclement et des impacts cumulés de ce projet avec les parcs éoliens situés à proximité.**

.../...

Permanence de la Députée – 12, avenue du Commandant Bernier – 79500 Melle  
Tél : 05 49 29 18 19 – [permanence@delphine-batho.fr](mailto:permanence@delphine-batho.fr)

- **Ce projet ne respecte pas le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens » adopté par la communauté de communes Mellois en Poitou.** Celui-ci indique que la zone centre-ouest du territoire, comprenant notamment les communes de MELLE, LUSSERAY et CHEF-BOUTTONNE doit être considérée comme « fermée » au développement éolien.
- **L'avis et les délibérations des élus locaux doivent être impérativement respectés.** Ainsi, les élus de la Communauté de communes Mellois en Poitou ont émis le 22 septembre 2022 un avis défavorable au projet éolien des « Genêts », considérant notamment « le manque d'espace de respiration des bourgs et hameaux entourés par les parcs éoliens de Saint-Martin-lès-Melle, de Périgné, du Teillat, des Raffauds 1 et 2 présentant 23 mâts supplémentaires à proximité, et la saturation visuelle déjà ressentie par les habitants ». Le Conseil municipal de Melle, le 19 octobre dernier, s'est également positionné contre ce projet au motif que « l'étude paysagère a été faite depuis l'extérieur de ces parcs, sans tenir compte des habitations qui se retrouveront entourées, dans les hameaux comme Étrochon et Mazières-sur-Béronne ».
- **L'avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale** rappelle qu'une ZNIEFF de type 2, un site d'intérêt botanique fort, des crapauds épineux, des tritons palmés et des grenouilles agiles se situent dans le périmètre de l'aire immédiate. En outre, 7 sites Natura 2000 se trouvent dans le périmètre éloigné. Le territoire concerné par le projet présente des enjeux forts pour la conservation de l'avifaune nicheuse, dont des espèces protégées, ainsi que pour des espèces migratrices et l'hivernage notamment des rapaces. Les parcelles d'implantation servent de connexion entre des habitats protégés. De plus, le projet est totalement contraire aux enjeux de protection des chiroptères. Enfin, 360 mètres linéaires de haies seront détruits, sans que ne soient précisées la localisation précise des replantations. Il convient de rappeler que la destruction de haies, dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique, de sécheresse grave et d'effondrement de la biodiversité, est inopportune et que le rôle de ces haies anciennes pour les écosystèmes n'est pas comparable à celui de plantations jeunes. Par conséquent, le projet des Genêts doit également être refusé pour des motifs tenant à la préservation de la biodiversité.

Au regard de ces éléments, je m'oppose à la construction de ce nouveau parc éolien présenté par la SAS FERME EOLIENNE DES GENÊTS et il me semble justifié que l'enquête publique émette un avis défavorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Delphine Batho

Bonjour,

Je suis pour le projet éolien.

Il est nécessaire de renouveler nos façons de produire et consommer en France pour rester autonomes et améliorer nos qualités de vie en tout cas ne pas hypothéquer l'avenir. C'est pourquoi je crois fermement dans les énergies renouvelables dont l'éolien. S'il ne peut être seul dans cette avancée, il en est un point fort. Ce projet va dans un sens positif, s'ajoutant à d'autres dans notre pays, afin que la France ne soit pas en reste. Il me semble qu'il faut voir en plus des avantages immédiats l'intérêt que tout cela comporte pour notre avenir.

C'est pour toutes ces raisons que je soutiens ce projet.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'E' with a horizontal line extending to the right.



Niort, le 28 octobre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Patrick WEBER

**Objet de l'enquête publique :** création d'un parc de 8 éoliennes sur les communes de de Melle, Lusseray et Brioux-sur-Boutonne (79).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus concernant la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE DES GENETS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien composé de 8 machines, nous faisons part des observations suivantes qui nous conduisent à émettre un **avis défavorable à ce projet**.

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969, qui a pour vocation de « protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales [...] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement [...] ».

DSNE est la structure départementale pour la connaissance et la préservation des Chauves-souris: inventaires depuis les années 1970 ayant donné lieu à 2 atlas, la création d'une charte pour leur conservation en bâti public (la 1<sup>ère</sup> de France), le 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 de France (Loubeau) et la création de 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et 2 sites Natura 2000 ainsi que du plus important réseau national de refuges pour leur conservation dans les bâtiments (près de 256 signataires).

Notre association, qui défend l'environnement et œuvre pour la protection de la nature, est consciente des problèmes liés aux énergies fossiles, et suit donc avec intérêt les projets éoliens en veillant à ce que l'impact des aérogénérateurs soit supportable pour l'Environnement et la Nature. Nous vous transmettons ci-dessous nos constats et interrogations au sujet du projet présenté par le **projet éolien des GENETS**.

### Contexte départemental :

Le département des Deux-Sèvres a largement participé au déploiement de l'éolien puisqu'il fournit 35% de la puissance éolienne de Nouvelle Aquitaine (source AREC). Le SRADDET, dans son rapport de présentation relève cette inégalité de répartition spatiale et préconise un rééquilibrage.

Jusqu'à présent dans notre département, les parcs ont été implantés dans des zones propices a priori sans incidences majeures sur l'environnement. Nous observons maintenant de nouveaux projets éoliens qui viennent en densification des parcs existants comme c'est le cas pour la société « Ferme Eolienne des GENETS ».

**Notre association vous fait part de sa très grande inquiétude devant cette situation car les impacts cumulés de ces nouveaux projets auraient une incidence très préjudiciable sur les populations animales et notamment sur l'avifaune et les chiroptères.**

**Deux-Sèvres Nature Environnement**

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - [contact@dsne.org](mailto:contact@dsne.org) - [www.dsne.org](http://www.dsne.org)

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme  
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

### Contexte local :

La nouvelle cartographie des zones propices au développement éolien (DREAL Juillet 2022) n'indique pas de zones propices pour de nouvelles implantations sur le sud des Deux-Sèvres :

*Les enjeux liés au Patrimoine Naturel sont plus importants et concernent essentiellement le Sud du Département ainsi que le Nord-Est (frontière avec la Vienne). Il s'agit d'enjeux liés à la protection de l'outarde canepetière (Zones de Protection Spéciales et zones de leks) et aux chiroptères sensibles à l'éolien terrestre.*

Le projet se situe dans le sud des Deux Sèvres sur la communauté de commune de Mellois en Poitou qui possède déjà 15 parcs autorisés. Les élus locaux observent : « *Un phénomène de saturation est localement observé du point de vue de l'acceptabilité sociale des nouveaux projets, notamment vis-à-vis de l'impact paysager en milieu rural.* ». On note également une forte mobilisation des élus locaux qui sont opposés à ce projet. (Cf : guide des bonnes pratiques de l'éolien Mellois en Poitou)

La Société Volkswind France SAS a fait le choix d'implanter ces 8 éoliennes sur un secteur déjà très dense en parcs éoliens. On dénombre déjà **37 éoliennes** (en fonctionnement et autorisées) dans le périmètre proche. Nous constatons que dans l'année 2022, la société Volkswind a **déposé 3 demandes de création pour 3 parcs éoliens de 8 éoliennes sur ce périmètre (soit 24 éoliennes)**.

Nous tenons à vous rappeler, Monsieur le commissaire que ce projet (comme les deux précédents) est situé dans une zone riche en biodiversité :

- 107 espèces d'oiseaux qui ont été identifiées sur le site. (28 sont protégées et 4 sont patrimoniales),
- 19 espèces de chauve-souris (toutes protégées),
- 184 espèces végétales dont 3 patrimoniales.

**Nous alertons sur les risques importants d'impacts cumulés, pour la faune ailée, de ce projet dont la ligne totale représente une barrière de 3,5 km.**

### Chiroptères :

En raison de l'impact avéré des éoliennes sur les populations de chiroptères et notamment des espèces migratrices [\(Travail de Charlotte Roemer, post-doctorante au Muséum National d'Histoire Naturelle. Thèse sur les collisions\).](#)

### Les associations de protection de la nature demandent :

Toutes les chauves-souris sont protégées sans aucune exception, **il est donc indispensable pour anticiper la mortalité qu'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées soit jointe à la demande d'autorisation environnementale** à moins qu'il soit prouvé sans aucune ambiguïté que le bridage proposé n'entraînera aucune mortalité. Nous notons P435 le porteur de projet indique que *la mortalité est jugée faible à modérée sur les chiroptères au niveau du parc existant de Lusseray/Paizay-le-Tort, évaluée à 5,6 chiroptères par éolienne et par an.*

**Nous demandons que cette dérogation soit jointe au dossier.** (L'article L.411-2 du Code de l'environnement).

### Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - [contact@dsne.org](mailto:contact@dsne.org) - [www.dsne.org](http://www.dsne.org)

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme  
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

- Les mesures compensatoires prévoient des mesures de bridage. Or les associations environnementales\* alertent : les mesures d'arrêt des éoliennes (bridages nocturnes) pour préserver les chauves-souris ne sont pas optimales et les mortalités résiduelles cumulées sur l'ensemble des parcs restent trop élevées pour espérer un rétablissement des populations des espèces les plus sensibles. (\*Communiqué et dossier de presse -Éolien -Les mesures des associations pour limiter une mortalité trop importante de chauves-souris, octobre 2021).
- Que les seuils de bridage soient **estimés par analyse multivariées des données abiotiques (au minimum la température et la vitesse du vent) par rapport à l'activité quantifiée des chauves-souris dans la surface concernée par la rotation des pales et ce, par grande période d'activité des chauves-souris.**
- Que les engagements EUROBATS signés par la France soient respectés. Ce sont des recommandations que l'état Français s'est engagé à faire respecter en signant ce protocole et notamment en veillant à l'éloignement minimum des aérogénérateurs de 200m des haies.


Même si le porteur de projet affirme : *que l'activité des chiroptères diminuait significativement dès les 50 premiers mètres des lisières (cf. : réponse à la MRAE).* Kévin BARRE (Thèse de Doctorat MHN 2017) observe une perte d'activité dans un rayon de 1000m autour des éoliennes et que la recommandation européenne d'implantation des éoliennes à plus de 200 m de toutes lisières arborées publiée en 2008 par EUROBATS est fortement insuffisante.

*Étant donné les enjeux écologiques liés aux chauves-souris en France (parmi les pays européens avec les plus forts enjeux) et les objectifs de développement de l'énergie « éolienne », les recommandations EUROBATS doivent être respectées. Elles constituent une base, un socle minimum, sur lequel la société civile, l'administration et les professionnels doivent s'appuyer. **Elles devraient logiquement être adoptées par l'ensemble de la profession.***

(Groupe Chiroptères de la SFPEM Diagnostic chiroptérologique pour les parcs éoliens terrestres, actualisation 2016 version 2.1).

*La position de DSNE et des associations environnementales sur la production d'ENR est claire : on ne doit pas mettre en péril la biodiversité pour produire des énergies renouvelables. On ne peut pas répondre à l'urgence climatique par une aggravation de la dégradation de la biodiversité ce qui serait le cas pour ce projet.  
Nous avons donc un avis défavorable*

La Représentante Légale de l'association,

MAGALI TRIGAUD  


**Deux-Sèvres Nature Environnement**

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme  
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

## Remarques d'Anne Brun, 1 rue de l'église 79500 MARCILLE

profil : habite dans le bourg de Saint-Génard donc complètement sous le vent des 17 éoliennes actuelles de Lusseray-Paizay-Melle et d'ici la fin du mois de celles de Tillou

	remarques	suggestions
<b>Présentation physique du document en ligne :</b>		
- presque introuvable sur le site préfectoral	inadmissible	- avoir possibilité de trouver par grande entité (ex com. communes) ou par thème et non par commune
- très très volumineux dossier découpé en 157 sous-dossiers pdf difficilement accessibles car ne s'ouvrent pas directement dans le navigateur et nécessitent un téléchargement manuel >20 mn !!!	inadmissible	- pouvoir charger d'un coup
- très grande disparité de volume entre les thèmes abordés, palme au volet paysager haut la main (63 fichiers)	pourquoi ??	
-----		
images manquantes (ex. expertise zones humides fig 16 et 17) très mauvaise qualité de documents scannés (ex. acoustique 3)	inadmissible lamentable	
-----		
<b>Quelques infos dénichées en regardant en travers cette étude vite fait ce soir au fil des pages car il est impossible pour le citoyen moyen, eut-il tout le temps possible, de tout ingurgiter</b>		
- <b>les vraies raisons</b> de cette demande d'implantation découvertes fortuitement : localisation d'un futur poste électrique (7 – étude d'impact-10, p 167) et surtout le <b>quasi monopole</b> de la société sur les implantations du secteur		
- <b>à quoi on a échappé</b> : un parc de 12 ou 18 éoliennes (rapport MAe)	partie remise ?	- compte tenu de l'implantation proposée, nullement en ligne comme systématiquement ailleurs, il y a fort à parier que les 4 ou 10 de différence feront partie d'un « complément » dans un temps prochain
-----		
<b>Mes principales interrogations et coups de gueule</b>		
- ce projet n'a pas fait l'objet d'une <b>communication adéquate : pas de présentation publique</b> comme pour Tillou en son temps, annoncée par voie de presse ou autre si bien que c'est avec surprise que j'ai découvert ce projet, il y a juste quelques jours, le temps, HIER, d'en alerter tous les habitants de la commune de St-Génard, les plus impactés par le son et la vue, mais situés de l'autre côté du chemin des Romains, donc non destinataires de la lettre aux habitants de Wolkswind.	Inadmissible, <b>LACHE</b>	- demande instamment que lorsqu'un projet doit voir le jour, non seulement les communes d'implantation mais aussi <b>toutes celles riveraines</b> (et tous leurs habitants) soient systématiquement destinataire d'un <b>courrier explicatif de qualité</b> . - réclame à l'avenir une <b>présentation obligatoire</b> aux populations concernées
- le <b>peu de cas fait à la vie humaine</b> dans ces études, pourtant ce sont bien les personnes qui subissent les contraintes inhérentes à la mise en service de machines industrielles rien ne dit que nous n'ayons pas encore plus de nuisances sonores que maintenant	ras le bol que les humains soient sacrifiés	- <b>pousser les études sur la santé</b> car le son qu'on entend sciemment ou non joue forcément sur l'organisme, tout étant lié - compenser par un <b>triple vitrage dans TOUTES les habitations</b> dans un rayon de 10 km autour du parc, en commençant par les écoles
- l' <b>hyper-concentration des mâts en 79, Mellois, sud 86 et nord Charente</b> qui désagrège paysages et vont finir par créer de vrais espaces repoussoir.	scandaleux	

En conséquence, monsieur le commissaire, vous comprenez bien que **je vote contre ce projet** des Genêts

le 28octobre2022